



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative au remplacement de divers équipements d'éclairage
du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 27 novembre 2019 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »,

VU le bon de commande n° 2 en date du 2 septembre 2021,

VU la proposition de la SATEL en date du 12 avril 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SAS SPIE BUILDING SOLUTIONS - 162 rue Philibert Delorme - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
 - **Objet du marché :** remplacement de divers équipements d'éclairage obsolètes ou hors d'usage du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES » comprenant notamment les remplacements du projecteur extérieur de la façade, des blocs de secours, des luminaires étanches de la terrasse ainsi que la fourniture de divers accessoires de pose et de raccordement
 - **Montant :** 3 834,63 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le

19 AVR. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON